

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-25/2022**

Date de convocation et d'affichage : 25 mai 2022

Objet : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.

L'an deux mil vingt deux et le trente-et-un mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : GIROT Dominique – ROBIN Christelle – AUROUX François

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie – ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry – AUROUX François à SALATA Philippe.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- ◆ Vu le Code de procédure pénale,
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2022 fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2023,

Considérant que, la liste annuelle du jury criminel est composée de 398 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Considérant que, le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes ayant 23 ans révolus au 31/12/2022.

Considérant que sont tirés au sort : FEYDET Lucie, LARUE Quentin, PAYEN Pascal, ROBERT Florian, SCHROL Gérard et SEVE Gérald.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner les personnes désignées ci-après suite au tirage au sort et de transmettre les informations à la Cours d'Assise de la Drôme : FEYDET Lucie, LARUE Quentin, PAYEN Pascal, ROBERT Florian, SCHROL Gérard et SEVE Gérald.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 2 juin 2022

**Le Maire
Fabrice LARUE**

